



Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Résen  
au  
Monite  
belge



\*22131908\*

Déposé au greffe du  
tribunal de l'entreprise de Liège,  
division NEUFCHATEAU, le  
21.10.2022

Greffe

MONITEUR BELGE

28-10-2022

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 0412 649 183

Nom

(en entier) : Vayamundo Houffalize

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative agréée comme entreprise sociale

Adresse complète du siège : Ol-Fosse-d'Outh 1, 6660 Houffalize

## Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire - Démission et nomination des délégués à la gestion journalière

I. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2022

(...)

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée nomme KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (...) (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (...) désigne monsieur Wim Heyndrickx (IRE Nr. A01925), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. (...)

(...)

II. Extrait du procès-verbal des décisions du conseil d'administration prises par décision unanime par écrit le 17 juin 2022

(...)

Décision 1 : Prise de connaissance de la démission du Directeur Immo

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission, avec effet en date du 1er mai 2022, de Monsieur Wim Hoeken en tant que Directeur Immo.

Décision 2 : Nomination d'un Responsable Immo

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Madame Melanie Vanhesschen, directeur exécutif portant le titre de Responsable Immo, en tant que membre de l'organe collégial de gestion journalière de la Société avec effet au 8 juin 2022.

Son mandat n'est pas rémunéré.

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de ratifier tous les actes pris par Madame Melanie Vanhesschen en sa qualité de Responsable Immo depuis le 8 juin 2022.

Conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, Madame Melanie Vanhesschen fait élection de domicile au siège de la Société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



En conséquence, l'organe collégial de gestion journalière est composé, à compter du 8 juin 2022, comme suit :

(i) M. Patrick Vandenberghe, directeur non-exécutif et président de l'organe collégial de gestion journalière;

(ii) M. Pierre Cuppens, directeur non-exécutif et vice-président de l'organe collégial de gestion journalière;

(iii) M. Eddy Huttener, directeur non-exécutif;

(iv) M. Koen De Weerd, directeur exécutif portant le titre de Directeur Général;

(v) Mme Melanie Vanhesschen, directeur exécutif portant le titre de Responsable Immo; et

(vi) Mme Rebecca Windels, directeur exécutif portant le titre de Directeur Administration et Finances.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société est valablement représentée et engagée par deux membres de l'organe collégial de gestion journalière, agissant conjointement, dont l'un est un directeur non-exécutif et l'autre un directeur exécutif.

#### Décision 3 : Nomination de mandataires spéciaux

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer en qualité de mandataire spécial Monsieur Patrick Geeraert, avocat, Monsieur Kristof Sloomans, avocat, Mademoiselle Karolien De Backer, avocat, Madame Annick Garcet, Mademoiselle Guusje Huijbregts, Mademoiselle Chloë Everaert et tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, ayant son siège à, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K, 1930 Zaventem, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution, afin de (i) procéder au dépôt et à la publication (d'un extrait) (a) du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2022 et (b) le procès-verbal des présentes décisions du conseil d'administration, y compris en signant et en déposant, en tant que mandataire spécial, les formulaires de publication I et II, si nécessaire, (ii) modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à cet égard.

Le cabinet d'avocats KPMG Law SRL ne prend pas de décisions à cet égard, mais est chargé de fournir son assistance technique pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.

(...)

Pour extrait conforme

Karolien De Backer

Avocat et mandataire spécial